

**Bureau syndical du  
 15 février 2022**

**DELIBERATION N° 2022-02-001**

**Autorisation de signature- Accord Cadre relatif à la réception, au stockage et au chargement du verre en Plaine orientale et dans l'extrême sud - lot 1**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt- deux, le quinze février, à dix heure trente, le bureau syndical convoqué le neuf février par le Président dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance.  Monsieur Xavier Poli a été désigné secrétaire de séance.  Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
25	19	19	
<p><b>Présents :</b>                  GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence et LACOMBE Xavier.</p> <p><b>En visioconférence :</b>                  MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean- Pierre, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, LEONARDI Jean-Charles, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent et GRAZIANI Frederick.</p> <p><b>Absents :</b>                  MARCHETTI Etienne, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, PELLEGGRI Leslie, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre.</p>			

Certifié exécutoire,  
 après transmission en Préfecture le 18/02/2022  
 et de la publication de l'acte le 18/02/2022



Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20220215-2022-001-DE  
 Date de télétransmission : 18/02/2022  
 Date de réception préfecture : 18/02/2022

**Monsieur le Président expose,**

Cette consultation a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen.

La date limite de remise des offres a été fixée au 11 janvier 2022.

Il s'agit d'accord-cadre mono attributaire à bons de commandes, sans minimum, avec un maximum fixé, sur quatre ans, à 190 000 € pour le lot n° 1 et 210 000 € pour le lot n°2.

Cette consultation a été allotie comme suit :

- Lot 1 : réception, au stockage et au chargement du verre en Plaine orientale
- Lot 2 : réception, au stockage et au chargement du verre dans extrême sud

Néanmoins, le lot n°2 a été déclaré sans suite en raison de l'irrecevabilité de la candidature du groupement Giraschi / STOC.

Le lot n°1 comprend :

- La réception des camions apporteurs : adhérents en direct et bennes provenant des recycleries du SYVADEC.
- La pesée de ces camions en entrée et sortie, aussi bien pour les apports de matière que pour les envois vers le repreneur
- Le contrôle de la qualité des déchets déposés,
- Le stockage du verre sur une plateforme bétonnée et conforme à la réception du verre.
- Le chargement des semi-remorques (sous réserve d'un tonnage minimum de 25 tonnes +/- 10 %)
- La transmission au SYVADEC des informations relatives à l'activité

Deux offres ont été déposées par les candidats suivants :

- L'entreprise Francisci Environnement
- Le groupement Giraschi / STOC

En l'absence de mémoire technique, l'offre du groupement Giraschi / STOC a été déclarée irrégulière et n'a donc pas fait l'objet d'une analyse technique.

La CAO du 15 février a analysé l'offre de l'entreprise Francisci Environnement au regard des critères suivants :

- Valeur technique : 55%
- Prix des prestations : 45%

**Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du lot n°1 du marché relatif à la réception au tri et à la valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel avec l'entreprise Francisci Environnement pour un montant estimatif de 30.800 € HT pour la période initiale.**

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20220215-2022-02-001-DE Date de télétransmission : 18/02/2022 Date de réception préfecture : 18/02/2022
--

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération n°2021-12-09 du 16 décembre 2021 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 15 février 2022,

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du lot n°1 du marché relatif à la réception au tri et à la valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel avec l'entreprise Francisci Environnement.
- Autorise Monsieur le Président du Syvadec à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20220215-2022-02-001-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2022  
Date de réception préfecture : 18/02/2022